



Le présent document est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations concernant LCL Optimum II 2016 sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble de LCL Optimum II 2016 et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel Amundi décline toute responsabilité.

Communiqué de presse

Paris, le 18 mai 2016

LCL Banque Privée propose un nouveau placement : **LCL Optimum II 2016**

LCL Banque Privée lance un nouveau placement (titre de créance émis par LCL Emissions¹) à destination de ses clients : **LCL Optimum II 2016**, éligible au compte-titres et à l'assurance vie². D'une durée d'investissement maximale de 4 ans, **LCL Optimum II 2016** (à capital non garanti) permet d'investir dans des titres dont la performance dépend en partie des marchés actions de la zone Euro : cette performance peut donc être positive ou négative selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (calculé hors dividendes). La commercialisation de **LCL Optimum II 2016** est ouverte jusqu'au 26 juillet 2016 en compte-titres et jusqu'au 19 juillet 2016 en assurance vie. La période de souscription peut être close par anticipation, au gré de l'émetteur.

Les gains sont plafonnés à hauteur d'un montant fixe prédéterminé dont l'investisseur bénéficie en fonction de l'évolution des marchés actions à 1, 2, 3 ou 4 ans. A l'échéance des 4 ans, si l'Indice baisse de plus de 30%, l'investisseur est exposé à cette baisse et supporte une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, soit d'au moins 30% du capital ; à l'échéance des 4 ans, si l'Indice ne baisse pas de plus de 30%, le capital³ est remboursé.

Concrètement, comment cela fonctionne ?

Au lancement : La Valeur "Initiale" de l'Indice⁴ est calculée. Elle servira de base de calcul pendant toute la durée de vie de la formule.

Puis chaque année, pendant 3 ans, la valeur de l'Indice⁴ est calculée :

- Si la performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale⁴ est supérieure ou égale au seuil annuel fixé (*voir détail dans le tableau ci-dessous*), **LCL OPTIMUM II 2016** arrive à son terme automatiquement et offre à l'investisseur l'intégralité du capital³ augmenté d'un gain fixe de 7%³ l'année 1, 14%³ l'année 2 et 21%³ l'année 3.

Année	1	2	3
Seuil annuel fixé	0%	-5%	-10%
Gain	7% (3)	14% (3)	21% (3)
TRAB	7% (3)	6,77% (3)	6,56% (3)

- Sinon la formule se poursuit pour une année supplémentaire.

À l'échéance des 4 ans, si LCL OPTIMUM II 2016 n'a pas été remboursé par anticipation, la valeur de l'Indice⁴ est calculée :

- Si la performance par rapport à sa Valeur Initiale⁴ est négative et si l'Indice est en baisse de plus de 30%, l'investisseur subit une perte en capital³ équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice³ ;
- Si la performance est négative et comprise entre -15% (exclus) et -30% (inclus), l'investisseur reçoit l'intégralité du capital³.
- Si la performance est positive, stable ou négative jusqu'à -15%, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital³ augmenté d'un gain de 28%³, soit un Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) de 6,37%³.

Contacts Presse :

Amundi - Sonia Kobiela - Tél. 01 76 33 79 56 / Fax : 01 76 33 20 07 - e-mail : sonia.kobiela@amundi.com
LCL - Olivier Tassain - Tél. 01 42 95 54 77 / Fax : 01 42 95 50 49 - e-mail : olivier.tassain@lcl.fr

FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Risques" du Prospectus de Base et des Conditions Définitives du Titre, les principaux risques étant notamment :

Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, le prix sera en fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et pourra par conséquent entraîner une perte ou un gain en capital.

Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de crédit de l'émetteur LCL Emissions et au risque de crédit du garant Crédit Lyonnais S.A. ("LCL"). En cas de défaut de LCL, l'investisseur pourra perdre tout ou partie de son capital.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le Titre totalement illiquide (absence d'acheteurs).

La commercialisation de **LCL Optimium II 2016** est ouverte jusqu'au 26 juillet 2016 en compte-titres et jusqu'au 19 juillet 2016 en assurance vie. La période de souscription peut être close par anticipation, au gré de l'émetteur.

¹ Emetteur : LCL Emissions- société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940-siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France

² Les contrats d'assurance-vie éligibles sont les suivants : Acuity, Lionvie Rouge Corinthe, Lionvie Rouge Corinthe série 2, Lionvie Rouge Corinthe série 3, Lionvie Multicapital, LCL Multisélection Vie et Capital, Federlux Privilège, Capital et Life.

³ Le capital et les gains (ou pertes) sont calculés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'entrée en comptes-titres et frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance. Dès que la condition de réalisation est remplie, les autres cas ne peuvent plus s'appliquer. Les Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 2 août 2016 à la date d'échéance concernée.

⁴ Les Valeurs de l'Indice (Initiale, 1 An, 2 Ans, 3 Ans et 4 Ans) correspondent à des moyennes arithmétiques de cours de clôture de l'Euro Stoxx 50®.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Nature juridique	Obligation de droit français (présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance)
Code ISIN	FR0013142593
Période de commercialisation	Compte titres : du 10/05 au 26/07/2016 à 12h, heure métropole Assurance vie : du 10/05 au 19/07/2016 La période de souscription peut-être close par anticipation au gré de l'émetteur.
Classification risque	Risqué : C
Emetteur :	LCL Emissions - véhicule d'émission de droit français
Garant du remboursement de la formule :	Crédit Lyonnais S.A. ("LCL")
Éligibilité	Compte-titres et Assurance Vie et capitalisation éligibles : Acuity, Lionvie Rouge Corinthe, Lionvie Rouge Corinthe série 2, Lionvie Rouge Corinthe série 3, Lionvie Multicapital, LCL Multisélection Vie et Capital, Federlux Privilège, Capital et Life.. Fourgous : non. - Non éligible aux US Person.
Indice de référence	Indice Euro Stoxx 50® calculé hors dividendes
Durée de la formule	4 ans avec possibilités automatiques de sortie anticipée à 1, 2 ou 3 ans en fonction de l'évolution de l'Indice
Dates de remboursement anticipé potentiel	02/08/2017, 02/08/2018, 02/08/2019 en fonction de l'évolution de l'Euro Stoxx 50®
Date d'échéance	31/07/2020 en l'absence de remboursement anticipé
Minimum de souscription	CTO : 1 coupure - Valeur nominale : 100€ AV : selon le minimum de versement applicable au contrat
Devise	Euro
Valorisation	Quotidienne

Frais d'investissement	CTO : 2% Assurance Vie : Néant Les frais sur versements ou d'arbitrages sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée. Voir notice d'information
Frais de sortie	Frais de bourse si sortie avant échéance
Frais de tenue de compte	21,80€ par an et par compte -titres (tarif en vigueur mai 2016)
Frais du contrat d'assurance vie	Application des frais prévus au contrat d'assurance
Commissions incluses dans l'investissement	1,5% TTC maximum annuel

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Le Titre décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives en date du 19/04/2016 relatives à cette émission qui doivent être lues conjointement avec le prospectus de base approuvé le 10 septembre 2015 sous le n° 15-477, le supplément n°1 approuvé le 14 décembre 2015 sous le n° 15-628 et le supplément n°2 approuvé le 12 avril 2016 le sous le n°16-136 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (le prospectus de base et ses suppléments, ensemble le "Prospectus de Base"). Tout investissement doit se faire sur la base des Conditions Définitives du Titre et du Prospectus de Base.

La documentation juridique de LCL Optimium II 2016 est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Amundi Asset Management - LCL Gestion - 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris.

A propos de LCL:

LCL, filiale de Crédit Agricole SA, est l'une des plus grandes banques de détail en France.

Présent sur l'ensemble du territoire et aux Antilles-Guyane avec 2 058 implantations, LCL est une banque de proximité qui compte aujourd'hui 20 000 collaborateurs au service de 6 000 000 de clients particuliers, 330 000 clients professionnels et 28 000 clients entreprises et institutionnels.

LCL c'est aussi LCL Banque Privée, e.LCL et LCL Banque des Entreprises (Banque commerciale et Corporate finance).

LCL offre à ses clients une relation 100% en ligne avec des conseillers disponibles de 8h à 22h, 6j /7 en plus de ses sites internet et de ses applications mobile et tablette.

LCL s'appuie sur une stratégie de développement, d'innovation et de reconnaissance des attentes de ses clients notamment avec le Contrat de Reconnaissance. « Demandez plus à votre banque » est la signature publicitaire de LCL.

Le présent document est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations concernant LCL Optimium II 2016 sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble de LCL Optimium II 2016 et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel Amundi décline toute responsabilité. Il appartient à toute personne intéressée par ces placements, préalablement à toute souscription, de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque placement.